

Le journal des



# Marchés Publics

## Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0  
Open Contracting  
eJDM  
**Pridesoft**  
**Mobile**  
e-CNE  
Transparence  
e-Regulation  
e-Governance



Gratuit sur Google play

GOVERNANCE PUBLIQUE

01

RURAL

10

ADMINISTRATION

11

### CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail:infos@armp.cm. Web:www.armp.cm

### CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Web : pridesoft.armp.cm

Mail : pridesoft@armp.cm

N° 2163

19 Octobre 2020

19 October 2020

5:46 PM/17H:46

à Timbrer

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

### Prestataire

Raison Sociale(\*) : .....

N° Carte Contribuable(\*) : .....

N ° Registre de Commerce(\*) : .....

Statut Juridique(\*) :  ETS  SARL  SA

Type Entreprise(\*) :  TPE  PE  PME  PMI  GE

Capital (chiffres en FCFA): .....

### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(\*\*) : ..... B.P. : .....

Tél. (\*): ..... Fax : .....

E-mail(\*) : .....

Site web : .....

### Information sur la Commande Publique

Type Procédure(\*) : AOIO  AOIR  AONO  AONR  BC  DC  DP  AMI/ASMI  GG

Exercice(\*) : .....

Référence(\*) : .....

Maître d'Ouvrage(\*) : ..... Autorité Contractante : .....

Objet(\*) : .....

Montant(en chiffres) (\*) : .....

Date Signature(\*) : .....

### Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(\*) :  Express Union (N° 91190008943026)  CC EC-SA (N° 100-017265-314-30)  BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510)  SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691)  Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(\*) : .....

Date de Versement(\*) : .....

### Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(\*) :  Oui  Non | Copie Carte Contribuable :  Oui  Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO) (\*) :  Oui  Non | Copie Registre de Commerce :  Oui  Non

(\*) Champs à remplir obligatoirement.  
(\*\*) quartier, rue, etc....



**SOMMAIRE****# RESUME DES CONSULTATIONS**

<b>1</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">7446/20/DG/DAG/DAMP/SMP/AM</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF 1 N° 7446/20/DG/DAG/DAMP/SMP/AM DU 12 OCTOBRE 2020 PORTANT MODIFICATION DE LA DATE LIMITE DE RECEVABILITÉ ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 076/20/A010/SDCC/CIPM DU 07/09/2020
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>2</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">091/20/AONO/SDCC/CIPM</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 091/20/AONO/SDCC/CIPM DU 13 OCTOBRE 2020 POUR U FOURNITURE D'UN LOT DE 190 000 METRES DE TOILE EN COTON NON COLORE DE 110 CM DE LARGE POUR LA CAMPAGNE 2020-2021A LA SODECOTON
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	03-11-2020

<b>3</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">103/AONO/CUY/CIPM/2020</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°103/AONO/CUY/CIPM/2020 DU 13 OCTOBRE 2020 POUR L'ENTRETIEN CONFORTATIF DU CANAL DU MFOUNDI ET DES CANAUX DE SES AFFLUENTS Y COMPRIS LE CURAGE DES OUVRAGES DE SURFACE DANS LE CENTRE URBAIN FINANCEMENT : BUDGET CUY, EXERCICES 2020 ET SUIVANTS
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de cloture</b>	17-11-2020

<b>4</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">11/AONO/C/EBONE/CIPM/2020 du 12/10/2020</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 011/AONO/C/EBONE/CIPM/2020 DU 12/10/2020 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE COMMUNAL EBONE? MANGAMBA-BALONG-BONALEBE FINANCEMENT : FONDS ROUTIER- EXERCICE 2020.
	<b>Nature de prestation</b>	Routes et Infrastructures Routières
	<b>Date de cloture</b>	06-11-2020

<b>5</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">012/AONO/C/EBONE/CIPM/2020 du 12/10/2020</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 012/AONO/C/EBONE/CIPM/2020 DU 12/10/2020 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE COMMUNALE BARRIERE DE PLUIE NDOUNGUE (FACULTE DE THEOLOGIE)- EEC PAROISSE DE MANENGOUBA II FINANCEMENT : FONDS ROUTIER- EXERCICE 2020.
	<b>Nature de prestation</b>	Routes et Infrastructures Routières
	<b>Date de cloture</b>	06-11-2020

**# RESUME DES CONSULTATIONS**

<b>6</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">013/AONO/C/EBONE/CIPM/2020</a> du 12/10/2020 <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°013/AONO/C/EBONE/CIPM/2020 DU 12/10/2020 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE COMMUNALE EBONE-MANGAMBA-BALONG-BONALEBE DANS L'ARRONDISSEMENT DE NLONAKO, DEPARTEMENT DU MOUNGO
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	06-11-2020

<b>7</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">021/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N°021/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU DOSSIER DE CONSULTATION N° 007/DC/CUD/CIPM/2020 DU 16 SEPTEMBRE 2020 POUR L'ACHAT DE PETITS EQUIPEMENTS ET MATERIELS POUR TRAVAUX EN REGIE
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>8</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">013/DM/CUG/SG/SM/2020</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N° 013/DM/CUG/SG/SM/2020 DU 13/10/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE COMMANDE RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N° 005/DC/CUG/CIPM/BEC/2020 DU 25/09/2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINES STRUCTURES DU MARCHE RECONSTRUIT ET LE MARCHE BEAC DANS LA VILLE DE GAROUA, DEPARTEMENT DE LABENOUE, REGION DU NORD
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>9</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">090/20/AONO/SDCC/CIPM</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 090/20/AONO/SDCC/CIPM DU 13 OCTOBRE 2020 POUR LE TRANSIT ET LOGISTIQUE DE LA FIBRE EXPORT DE LA SODECOTON AU TITRE DES CAMPAGNES 2020/2021, 2021/2022 ET 2022/2023 FINANCEMENT : BUDGET DE LA SODECOTON, EXERCICES 2021, 2022 ET 2023
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	03-11-2020

<b>10</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">032/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°032/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 013/AONO/CUD/CIPM/2020 DU 16 SEPTEMBRE 2020 ACQUISITION DES FOURNITURES DE BUREAU A LA CUD. FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2020
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>11</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">N°016/C/RC/D-MK/C-NG-T/SG/2020</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°016/C/RC/D-MK/C-NG-T/SG/2020 DU 07 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N° 005/AONO/RC/DMK/C-NG-T/SG/CIPM/2020 DU 03 JUILLET 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE NGAMBE TIKAR – PK 10 (VERS BENG- BENG) DANS LA COMMUNE DE NGAMBE TIKAR, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE
	<b>Nature de prestation</b>	Routes et Infrastructures Routières
	<b>Date de cloture</b>	N/A

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>12</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">031/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N° 031/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N° 007/DC/CUD/CIPM/2020 DU 16 SEPTEMBRE 2020 RELATIF A L'ACHAT DE PETITS EQUIPEMENTS ET MATERIELS POUR TRAVAUX EN REGIEFINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2020</p> <p><b>Nature de prestation</b> Approvisionnements Généraux</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
-----------	--

<b>13</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">032/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N°032/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 013/AONO/CUD/CIPM/2020 DU 16 SEPTEMBRE 2020 ACQUISITION DES FOURNITURES DE BUREAU A LA CUD.FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2020</p> <p><b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
-----------	--

<b>14</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">031/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N° 031/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N° 007/DC/CUD/CIPM/2020 DU 16 SEPTEMBRE 2020 RELATIF A L'ACHAT DE PETITS EQUIPEMENTS ET MATERIELS POUR TRAVAUX EN REGIEFINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2020</p> <p><b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
-----------	--

<b>15</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">022/D/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> DECISION N°022/D/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 013/AONO/CUD/CIPM/2020 DU 16 SEPTEMBRE 2020 ACQUISITION DES FOURNITURES DE BUREAU A LA CUD.</p> <p><b>Nature de prestation</b> Approvisionnements Généraux</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
-----------	---

<b>16</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">N°010/D/RC/D-MK/C-NT/SG/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> DECISION N°010/D/RC/D-MK/C-NT/SG/2020 DU 07 AOÛT 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N° 005/AONO/RC/DMK/C-NG-T/SG/CIPM/2020 DU 03 JUILLET 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE NGAMBE-TIKAR – PK 10 (VERS BENG- BENG) DANS LA COMMUNE DE NGAMBE TIKAR, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE</p> <p><b>Nature de prestation</b> Routes et Infrastructures Routières</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
-----------	---

<b>17</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">036/D/C-MBG/SG/CIPM-2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> DECISION N°036/D/C-MBG/SG/CIPM-2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FORAGES A PMH DANS CERTAINES LOCALITE DE LA COMMUNE DE MBANG. OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CIMP/C-MBB/SG/2020 DU 18 MAI 2020 POUR L'EXECUTIDN TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FORAGES A PMH DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MBANG LDTI, LOT 2 ET LOT 3 COMMUNE DE MBANG, DEPARTEMENT DE LA KADEY. REGION DE L'EST.</p> <p><b>Nature de prestation</b> N/A</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
-----------	---



## # RESUME DES CONSULTATIONS

**18**

**Reference** [012/DM/CUG/SG/SM/2020](#) [Lire](#)

**Titre/objet** DECISION N° 012/DM/CUG/SG/SM/2020 DU 03/10/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008BIS/AONO/CUG/CLPM/AI/2020 DU 07/09/2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT A LA GARE MARCHANDISE DE LAINDE, ARRONDISSEMENT DE GAROUA 11, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

**Nature de prestation** Autres Infrastructures

**Date de cloture** N/A

**19**

**Reference** [61/D/C-MBG/SG/CIPM-2020](#) [Lire](#)

**Titre/objet** DECISION N°61/D/C-MBG/SG/CIPM-2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE CLOTURE ET OU REVETEMENT DU SOL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MBANG. OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°006/A0N0/CIMP/C-MBG/SG/2020 DU 18 MAI 2020 POUR L'EXECUTION TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA CLOTURE ET DU REVETEMENT DU SOL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MBANG, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.

**Nature de prestation** Autres Infrastructures

**Date de cloture** N/A

**20**

**Reference** [60/D/C-MBG/SG/CIPM-2020](#) [Lire](#)

**Titre/objet** DECISION N°60-MBG/SG/CIPM-2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA GARE ROUTIERE DE MBANG, OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°005/A0N0/CIMP/C-MBG/SG/2020 DU 18 MAI 2020 POUR L'EXECUTION TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA GARE ROUTIERE DE MBANG, COMMUNE DE MBANG, DEPARTEMENT DE U KADEY, REGION DE L'EST.

**Nature de prestation** Bâtiments et Equipements Collectifs

**Date de cloture** N/A

**21**

**Reference** [014/DM/CUG/SG/SM/2020](#) [Lire](#)

**Titre/objet** DECISION N° 014/DM/CUG/SG/SM/2020 DU 13/10/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE COMMANDE RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N° 004/DC/CUG/CIPM/BEC/2020 DU 26/09/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DELA CLOTURE CONTROLEUR FINANCIER SPECIALISE AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA (EN PROCÉDURE D'URGENCE)

**Nature de prestation** Bâtiments et Equipements Collectifs

**Date de cloture** N/A

**22**

**Reference** [015/DM/CUG/SG/SM/2020](#) [Lire](#)

**Titre/objet** DECISION N° 015/DM/CUG/SG/SM/2020 DU 13/10/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE COMMANDE RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N° 003/DC/CUG/CIPM/BEC/2020 DU 25/09/2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE DU SECRETAIRE GENERAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA.

**Nature de prestation** Autres Infrastructures

**Date de cloture** N/A

**23**

**Reference** [016/DM/CUG/SG/SM/2020](#) [Lire](#)

**Titre/objet** DECISION N° 016/DM/CUG/SG/SM/2020 DU 13/10/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE COMMANDE RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N°002/DC/CUG/CIPM/AG/2020 DU 20/09/2020 POUR L'ACQUISITION D'UN COMPACTEUR MANUEL.

**Nature de prestation** Approvisionnements Généraux

**Date de cloture** N/A

**# RESUME DES CONSULTATIONS**

**24**

Reference [14/C/SG/C-BGTE/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

**25**

Reference [007/C/F/F38/SAEF/CPDM/2Q20](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATIONN°001/AC/F/F38/CDPM-TBEC/2020 DU 18 SEPTEMBRE 2020 SUIVANTL'AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N°004204/L/PR/M1NMAP/SG/DGMI/DMBEC/CEA3/MF DU 04 SEPTEMBRE 2020, EN PROCEDURE 109(C) LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DESANTE INTEGRE DE BAPA, ARRONDISSEMENT DE BANGOU, DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX, REGION DE L'OUEST.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

**26**

Reference [14-2020/D/SG/C-BGTE/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

# SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

**ADDITIF 1 N° 7446/20/DG/DAG/DAMP/SMP/AM DU 12 OCTOBRE 2020 PORTANT MODIFICATION DE LA DATE LIMITE DE RECEVABILITÉ ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 076/20/AOIO/SDCC/CIPM DU 07/09/2020**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	<b>Recevabilité des Offres</b>
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, sauf celles dont l'émission se fait en ligne, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.</p> <p>Les banques étrangères qui délivreront des cautions de soumission dans le cadre de cet appel d'offres, devront avoir des correspondants dans le réseau des banques locales de premier ordre. Les banques locales formellement indiquées par les banques étrangères devront fournir un document signé établissant leur relation avec lesdites banques.</p> <p>L'absence de la caution de soumission entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Le Directeur Général de la SODECOTON porte à la connaissance des soumissionnaires que la date de recevabilité et d'ouverture des soumissions relatives à l'Appel d'Offres International Ouvert N° 076/20/AOIO/SDCC/CIPM du 07/09/2020 pour la fourniture d'un groupe électrogène de 250 KVA pour les usines d'égrenage de la SODECOTON, initialement prévue le 13 octobre 2020, est reportée au 27 octobre 2020</p>
2	<b>Ouverture des Plis</b>
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua le 13/10/2020 à partir de 16 heures.</p> <p>Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance-d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p> <p>Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Le Directeur Général de la SODECOTON porte à la connaissance des soumissionnaires que la date de recevabilité et d'ouverture des soumissions relatives à l'Appel d'Offres International Ouvert N° 076/20/AOIO/SDCC/CIPM du 07/09/2020 pour la fourniture d'un groupe électrogène de 250 KVA pour les usines d'égrenage de la SODECOTON, initialement prévue le 13 octobre 2020, est reportée au 27 octobre 2020</p>

*GAROUA le 12 Octobre 2020*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**MOHAMADOU BAYERO**

# SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

**AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 091/20/AONO/SDCC/CIPM DU 13 OCTOBRE 2020 POUR U  
FOURNITURE D'UN LOT DE 190 000 METRES DE TOILE EN COTON NON COLORE DE 110 CM DE LARGE  
POUR LA CAMPAGNE 2020-2021A LA SODECOTON**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Le Directeur Général de la SODECOTON lance un Appel d'offres National Ouvert pour la fourniture d'un lot de 190 000 mètres de toile en coton non coloré de 110 cm de large pour la campagne 2020-2021 à la SODECOTON.

## 2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres consistent en la fourniture d'un lot de 190 000 mètres de toile en coton non coloré de 110 cm de large pour la Campagne 2020-2021 à la SODECOTON,

## 3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel toutes taxes comprises de l'opération envisagée a été évalué à L'issue des études préalables à 319 590 000 FCFA.

## 4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est lancé en lot unique.

## 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes, les entreprises ayant une parfaite connaissance en la matière.

## 6. Financement

Le financement est assuré par le budget de la SODECOTON de l'exercice 2020.

## 7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua B.P. 302 Tél. 222t27-10-80, E- mail : [sodecoton@sodecotoniCm](mailto:sodecoton@sodecotoniCm), fax: 222 27-20-68, à la Délégation de la SODECOTON de Yapundé B.P. 304 Tél. 222-20-19-72 ou à la Délégation de la SODECOTON de Doualà B.P. 1699 Tél. 233-42-46-03, dès publication du présent avis.

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua , B.P. 302 Tél. 222-27-10-80, E- fnalj : sodecoton@sodecoton.cm, fax: 222-27-20-68, à la Délégation d î la SODECOTON de Yapundé B.P. 304 Tél. 222-20-19-72 pu à la Délégation de la SODECOTON de Douala B.P. 1699 Tél. 233-42-46-03 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 150 000 FCFA payable sur le compte n° 97568660001-28 ouvert auprès des! 12 agences BICEC ci-après au nom de " Compte Spécial .CAS ARMP Il s'agit.des agences de : Yaoundé Agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowai Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bâfoussam, Bamenda, Garoua, et Bertoua.

Le soumissionnaire devra s'y rendre muni d'une copie ou photocopie de l'avis d'appel d'offres.

Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien le nom de l'entreprise, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'appel d'offres.

## 9. Remises des offres

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir tard le 03/11/2020 à 15 heures au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua.

Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°091/20/AOIO/SDCe/CIPM DU 13 OCTOBRE 2020 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE 190 000 METRES DE TOILE EN COTON NON CÔLORE DE 110 CM DE LARGE POUR LA CAMPAGNE 2020-2021 A LA SODECOTON**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## 10. Delai de Livraison

Les fournitures objet du présent appel d'offres devront être livrées en position rendu magasin transit de la SODECOTON à Garoua II dans un délai de 90 Jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure pièce 12 du DAO, d'un montant égal à 6 391800 FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, sauf celle dont l'émission se fait en ligne, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

L'absence de la caution de soumission entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation de Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua I 03/11/2020 à partir de 16 heures.

Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

## 14. Critères d'évaluation

Pour la comparaison définitive des offres, les critères ci-après seront pris en compte :

Il s'agit notamment :

- 1 De l'absence ou de la non-conformité d'une pièce administrative après le délai réglementaires accordé ;
- 2 De l'absence de la caution de soumission ;
- 3 Des Fausses déclarations ou des pièces falsifiées ;
- 4 De l'absence ou de la non-conformité des échantillons accompagnés des fiches techniques fournis par le fabricant ;
- 5 De la non-conformité des spécifications techniques majeures de la fourniture ci-après:

- 6 De l'absence d'un prix unitaire quantifié
- 7 Du non-respect de deux (02) critères essentiels
- 8 De la non-conformité du modèle de soumission ;
- 9 De l'Obtention de moins de 80% à l'évaluation des critères essentiels.

En substance, ces critères sont résumés comme suit :

### Critères éliminatoires :

- . Critère n° 1A : conformité des pièces du dossier administratif ;
- Critère n° 1B : conformité des caractéristiques techniques de la fourniture ci-après ;
- . Critère n° 1C: Conformité des pièces de l'offre financière, notamment, les prix unitaires quantifiés et le respect du modèle de soumission.

### Critères essentiels

- . Critère n° 2A : Engagement du fabricant (production de la lettre d'engagement), ou d'un distributeur agréé comptant pour 30 %; étant entendu que ledit distributeur présentera obligatoirement une copie de sa convention d'agrément.
- . Critère n° 2B : références du soumissionnaire comptant pour 30 %. Justifier d'au moins une livraison de fournitures similaires (emballages Industriels) au cours des cinq dernières années à jla SODECOTON ou ailleurs.
- . Critère n° 2C : délais de livraison comptant pour 10 %. Respect des délais du DAO.
- . Critère n° 2D : Capacité financière délivrée par une banque et au moins égale à 159 795 000 PCF comptant pour 15 % j
- . Critère n° 2E : Chiffres d'Affaires moyen des exercices 2018, 2017 et 2016 au moins égal à 319 590 000 FCFA; comptant pour 15%.

L'évaluation de ces critères se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non). Toute réponse négative (non) lors de l'examen des critères éliminatoires entraîne la disqualification cje l'offre. Quant aux critères essentiels, un minimum de 80 % à leur évaluation sera requis pc ur être retenu.

### Evaluation des offres financières

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant présenté un dossier administratif technique conforme aux prescriptions du DAO seront prises en compte pour la suite de l'analyse.

## 15. Attribution

A l'Issue de l'évaluation des offres, la commande sera attribuée au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises et présentant l'offre financière évaluée la moins disante.

## 16. Durée Validité des Offres

Il est précisé aux soumissionnaires qu'ils resteront engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) Jours à compter de la date limite fixée pour la remise des soumissions.

## 17. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat de ta Direction Générale de SODECOTON Tél. 222 27 10 80, Email ; sodecoton(a)sodecoton.cm, à la Délégation SODECOTON Yaoundé B.P. 304, Tél/Fax. 222 20 19 72 ou à la Délégation SODECOTON de Douala B.P. 1699 Tél et Fax. 233 42 46 03.

GAROUA le 13 Octobre 2020

Le *DIRECTEUR*

**MOHAMADOU BAYERO**



# VILLE DE YAOUNDE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°103/AONO/CUY/CIPM/2020 DU 13 OCTOBRE 2020 POUR L'ENTRETIEN CONFORTATIF DU CANAL DU  
MFOUNDI ET DES CANAUX DE SES AFFLUENTS Y COMPRIS LE CURAGE DES OUVRAGES DE SURFACE  
DANS LE CENTRE URBAIN FINANCEMENT : BUDGET CUY, EXERCICES 2020 ET SUIVANTS**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)  
**IMPUTATION**  
221 110

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Le Maire de la Ville de Yaoundé, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence pour l'entretien confortatif (le renouvellement, la mise à son état premier) du canal du Mfoundi et des canaux de ses affluents y compris le curage des ouvrages de surface dans le centre urbain.

## 2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser comprennent :

- installation de chantier y compris la fourniture du programme d'exécution ;
- débroussaillage désherbage et dessouchage des abords des canaux,
- entretien confortatif du canal du Mfoundi (Amont et Aval) ;
- entretien confortatif des canaux des affluents (Ekozoa, Ewoue, Abiergue, Mingoa) ;
- curage et le nettoyage des ouvrages de surfaces (caniveaux, avaloirs, regards) ;
- évacuation des déchets de curage ;
- béton armé pour réfections diverses ;
- suivi permanent du bon fonctionnement des canaux et des ouvrages (maintien dans un bon état de propreté).

## 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des opérations suite aux études préalables est de : quatre-vingt-dix-neuf millions (99 000 000) francs CFA TTC.

## 4. Allotissement

Ces travaux sont répartis en trois (3) lots.

Répartis ainsi :

- Lot 1 : Curage du canal du Mfoundi (Amont et Aval) : 40 000 000 Francs CFA
- Lot 2 : Curage de canaux des affluents : 49 000 000 Francs CFA
- Lot 3 : Curage des ouvrages de surface : 10 000 000 Francs CFA

## 5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute entreprise nationale spécialisée dans les travaux de curage en HIMO (Haute Intensité de Main-Œuvre).

## 6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Exercices 2020 et suivants, compte 221 110 Aménagement voies et réseaux d'eau et d'électricité.

## 7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés Publics de la Mairie de la ville de Yaoundé, 2ème étage, porte 002 du bâtiment principal de l'Hôtel de ville de Yaoundé dès publication du présent avis. La version électronique du DAO peut être consultée sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.>

## 8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage, porte 002 du bâtiment principal de l'Hôtel de ville de Yaoundé, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de : cent mille (100 000) francs CFA payable au Compte spécial CAS-ARMP n° 335988 des agences BICEC.

## 9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français et en sept (7) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage, porte 002 du bâtiment principal de l'Hôtel de ville de Yaoundé au plus tard le **17/11/2020** à 13 heures et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention suivante :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°103/AONO/CUY/CIPM/20 DU 13/10/2020 POUR L'ENTRETIEN CONFORTATIF DU CANAL DU MFOUNDI ET DES CANAUX DE SES AFFLUENTS Y COMPRIS LE CURAGE DES OUVRAGES DE SURFACE DANS LE CENTRE URBAIN »**

**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

## 10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de douze (12) mois.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives un cautionnement provisoire d'un montant de : Huit cent milles (800 000) francs CFA pour les lots 1 et 2, et Deux cent milles (200 000) francs CFA pour le lot 3, Valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Cette caution devra être établie selon le modèle indiqué dans le Dossier d'appel d'offres et délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère en charge des Finances.

## 12. Recevabilité des Offres

Les offres devront respecter le mode de séparation des offres administrative, technique et financière.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres aura lieu le **17/11/2020** à 14 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé dans la salle de réunion du bâtiment annexe de l'Hôtel de ville de Yaoundé, RDC, porte 020.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

La Commission Interne de Passation des Marchés compétente établira séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la composition des offres et les montants de la soumission.

## 14. Critères d'évaluation

### A. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- b) Absence d'une pièce administrative autre que la caution de soumission 48 heures après l'ouverture des offres ;
- c) Non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après notification de la non-conformité au soumissionnaire ;
- d) Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier au cours des (trois) 3 dernières années ;
- e) Fausse déclaration ou pièce (s) falsifiée (s) ;
- f) Un (1) critère essentiel non satisfaisant ;
- g) N'avoir pas présenté des références d'un montant cumulé d'au moins cinquante millions (50 000 000) de Frans CFA TTC pour les lots 1 et 2, quinze millions (15 000 000) francs CFA TTC pour le lot 3 sur les Cinq (5) dernières années (2019 ; 2018 ; 2017 ; 2016 ; 2015), pour les travaux d'assainissement en HIMO en milieu urbain.

### B. Critères essentiels

Les critères essentiels qui seront évalués de façon binaire portent sur :

- les moyens matériels ;
- la note méthodologique ;
- le personnel clé.

## 15. Attribution

**Les travaux seront attribués au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante.**

Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, porte 002, bâtiment principal de l'Hôtel de Ville de Yaoundé.

**N.B: pour toutes tentatives de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au 1517.**

YAOUNDE le 13 Octobre 2020

Le MAIRE

**MESSI ATANGANA Luc**

## COMMUNE D'EBONE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 011/AONO/C/EBONE/CIPM/2020 DU 12/10/2020 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE COMMUNAL EBONE? MANGAMBA-BALONG-BONALEBE FINANCEMENT : FONDS ROUTIER-EXERCICE 2020.**

**FINANCEMENT**  
FONDS ROUTIER (FR)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget du Fonds Routier de l'exercice 2020, le Maire de la commune d'EBONE, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune d'Ebene un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour : « **LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE COMMUNALE EBONE-MANGAMBA-BALONG-BONALEBE** », située dans l'Arrondissement du Nlonako, Département du Moungo, Région du Littoral.

### 2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'Offres consisteront globalement à la réhabilitation du tronçon: axe **EBONE-**

- INSTALLATIONS
- NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS
- ASSAINISSEMENT – DRAINAGE
- OUVRAGE D'ART
- SIGNALISATION ET EQUIPEMENTS DE SECURITE
- DIVERS

### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel Toutes taxes comprises de l'opération à l'issue des études préalables est de : **Cent soixante-deux millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille cent trente-huit francs CFA (162 584 138F CFA).**

### 4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit Camerounais.

### 5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Fond routier de L'exercice 2020.

### 6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'EBONE, secrétariat général dès publication du présent avis.

### 7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la **Commune d'EBONE, secrétariat Particulier** dès publication du présent avis, sur présentation de l'original d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **100 000 F (cent mille francs CFA) CFA payable à la recette municipale de la commune d'Ebene.**

## 8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme telles, devra parvenir à la Commune d'EBONE, **Secrétariat Général**, au plus tard le **06/11/2020 à 10 heures 00 minute** et devra porter la mention soit:

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
**N° 011/AONO/C/EBONE/CIPM/2020 du 12/10/2020**  
**POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE COMMUNAL**  
**EBONEMANGAMBA-BALONG-BONALEBE FINANCEMENT : FONDS ROUTIER- exercice 2020**  
**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## 9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **cinq (05) mois (jours calendaires)**.

## 10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **3 251 600F (Trois millions deux cent cinquante un mille six cent francs CFA )** CFA établie par une banque de premier ordre ou un établissement financier agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

## 11. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **3 251 600F (Trois millions deux cent cinquante un mille six cent francs CFA)**, délivrée par une Banque de premier ordre ou un établissement financier agréée par le Ministère des Finances.

La caution devra rester valable trente (30) jours après la date d'expiration de la validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une Autorité Administrative, conformément aux stipulations du (RPAO).

Elles devront être obligatoirement datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres (AAO).

## 12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps dans la salle des délibérations de la commune d'EBONE. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **06/11/2020 à 11 heures 00 minute** par la Commission Interne de Passation des Marchés de (l'Autorité Contractante) dans la salle des délibérations de la commune d'Ebene.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

### 13. Critères d'évaluation

critères d'évaluation sont : Les critères éliminatoires et les critères essentiels.

Critères éliminatoires

Il s'agit notamment:

Offre administrative

— Absence ou non-conformité de l'une des pièces administrative au-delà de 48 heures réglementaire — Pièce falsifié ou non authentique.

— Caution de soumission absente ;

Offre technique

- Note technique inférieure à 70/100 ;

- Fausse déclaration ou pièces falsifié

- Offre technique intégrant des informations financières ;

- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers sur les 3 dernières années ;

- Absence de l'attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire

c) Offre financière

- Omission du prix d'une tâche quantifié dans l'offre ;

- Erreur de calcul réduisant l'offre financière d'au moins deux pour cent (2%) ; - Absence d'une pièce de l'offre financière ;

**Critères essentiels**

**Critères essentiels**

Les principaux critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur

- le chiffre d'affaires des cinq (05) derniers exercices (2015-2019);

- l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières ;

- les références de l'entreprise ;

- la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;

- l'expérience du personnel d'encadrement/clé ;

- l'expérience dans les travaux de BTP.

- L'organisation, le planning d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet

**Barème de notation**

Les offres techniques seront notées en fonction des critères ci-après :

- Personnel Clé.....17 points ;
- Références de l'entreprise.....06 points ;
- Matériel à mobiliser.....08 points ;
- Planning et méthodologie proposée.....06 points ;
- Nombre total des critères : 37 critères

Seules les soumissions dont les propositions techniques auront obtenues une note supérieure ou égale à 70% seront admises à l'analyse financière.

### 14. Attribution

L'Autorité contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été déclarée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évalué la moins disante.

### 15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

### 16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'EBONE, BP.672 NKONGSAMBA, Tél. 699 82 04 81, 696 325 319

**Dénonciation**

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler la **CONAC au numéro vert gratuit 1517.**

*EBONE le 12 Octobre 2020*

*Le MAIRE*

***MME SIDIKI ÉPSE MANON FÉLICITÉ***

## COMMUNE D'EBONE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 012/AONO/C/EBONE/CIPM/2020 DU 12/10/2020 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE COMMUNALE BARRIERE DE PLUIE NDOUNGUE (FACULTE DE THEOLOGIE)- EEC PAROISSE DE MANENGOUBA II FINANCEMENT : FONDS ROUTIER- EXERCICE 2020.**

**FINANCEMENT**  
FONDS ROUTIER (FR)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget Fonds routier de l'exercice 2020, le Maire de la commune d'EBONE, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune d'Ebone un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour : « les Travaux d'entretien du tronçon de route communale barrière de pluie Ndoungue (Faculté de Théologie)- EEC Paroisse de Manengouba II », située dans l'Arrondissement du Nlonako, Département du Moungo, Région du Littoral.

### 2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- INSTALLATIONS
- NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS
- ASSAINISSEMENT – DRAINAGE
- OUVRAGE D'ART
- SIGNALISATION ET EQUIPEMENTS DE SECURITE
- DIVERS

### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel Toutes taxes comprises de l'opération à l'issue des études préalables est de : Soixante-six millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cent vingt-sept francs CFA (**66 898 127 F CFA**).

### 4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit Camerounais.

### 5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget fond routier de L'exercice 2020, MINTP,

### 6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'EBONE, secrétariat général dès publication du présent avis.

### 7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu **à la Commune d'EBONE, secrétariat général** dès publication du présent avis, sur présentation de l'original d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **70 000F (Soixante-dix mille francs CFA) payable à la recette municipale de la commune d'Ebone.**

## 8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Commune d'EBONE, secrétariat général, au plus tard le **06/11/2020** à 10 heures (heure limite) et devra porter la mention soit:

### **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 012/AONO/C/EBONE/CIPM/2020 du 12/10/2020**

#### **POUR LES TRAVAUX DE D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE COMMUNALE BARRIERE DE PLUIE NDOUNGUE (FACULTE DE THEOLOGIE)- EEC PAROISSE DE MANENGOUBA II FINANCEMENT : Fonds routier - Exercice 2020.**

**« A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## 9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **quatre (04) mois** (Jours calendaires).

## 10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **1 337 900** Frs (Un million trois cent trente-sept mille neuf cent) Frs CFA établie par une banque de premier ordre ou un établissement financier agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

## 11. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **1 337 900** Frs (Un million trois cent trente-sept mille neuf cent) Frs CFA, délivrée par une Banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances.

La caution devra rester valable trente (30) jours après la date d'expiration de la validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, etc.), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l' Avis d'Appel d'Offres.

- Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables

Toute offre non conformément aux p r e s c r i p t i o n s du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

## 12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis aura lieu dans la salle des Actes de la Commune d'Ebone, le **06/11 /2020 à 11 heures 00 min** précise et se fera en un seul temps par la commission interne de passation des marchés (CIPM).

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une bonne connaissance de leurs offres.

### 13. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

– Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

#### b) Offre administrative

- Absence ou non-conformité de l'une des pièces administrative au-delà de 48 heures réglementaire - Pièce falsifiée ou non authentique.

- Caution de soumission absente ;

#### Offre technique

- Note technique inférieure à 70/100 ;

- Fausse déclaration ou pièces falsifiées

- Absence de l'attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire

- Absence de la déclaration sur l'honneur de l'abandon des chantiers sur les trois dernières années

Offre financière

- Omission du prix d'une tâche quantifiée dans l'offre ;

- Erreur de calcul réduisant l'offre financière d'au moins deux pour cent (2%) ;

- Absence d'une pièce de l'offre financière ;

#### – Critères essentiels

Les principaux critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

– Le chiffre d'affaires des cinq (05) derniers exercices (2015-2019) ;

– L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières ;

– Les références de l'entreprise ;

– La disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;

– L'expérience du personnel d'encadrement/clé ;

– L'expérience dans les travaux de BTP

– L'organisation, le planning d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet

#### Barème de notation

Les offres techniques seront notées en fonction des critères ci-après

Personnel Clé.....17points ;

– Références de l'entreprise.....06points ;

– Matériel à mobiliser.....08points ;

– Planning et méthodologie proposée .....06 points ;

Nombre total des critères : 37critères

Seules les soumissions dont les propositions techniques auront obtenues une note supérieure ou égale à 70% du barème seront admises à l'analyse financière.

### 14. Attribution

L'Autorité contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été déclarée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évaluée la moins disante.

### 15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

### 16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'EBONE, BP. 672 Nkongsamba, Tél : **699 82 04 81, 696 888 142, 696 325 319**

### Dénonciation

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler la **CONAC au numéro vert gratuit 1517** ;

*EBONE le 12 Octobre 2020*

*Le MAIRE*

**MME SIDIKI ÉPSE MANON FÉLICITÉ**

# COMMUNE D'EBONE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE  
N°013/AONO/C/EBONE/CIPM/2020DU 12/10/2020 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES  
TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE COMMUNALE  
EBONE-MANGAMBA-BALONG-BONALEBE DANS L'ARRONDISSEMENT DE NLONAKO, DEPARTEMENT  
DU MOUNGO**

**FINANCEMENT  
FONDS ROUTIER (FR)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Le maire de la Commune d'Ebonè, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour le contrôle et la surveillance des travaux D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE COMMUNALE EBONE-MANGAMBA-BALONG-BONALEBE dans la Commune d'Ebonè dans le Département du Moungo.

## 2. Consistance des prestations

Le présent appel d'offres a pour objet le contrôle et la surveillance des travaux D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE COMMUNALE EBONE-MANGAMBA-BALONG-BONALEBE dans la Commune d'Ebonè dans le Département du Moungo.

Les prestations comprennent les missions de :

- Direction de l'Exécution des Travaux (DET)
- Ordonnancement et Pilotage des Chantiers (OPC) - Assistance aux Opérations de Réception (AOR)

## 3. Cout Prévisionnel

**Le coût prévisionnel des prestations est de Huit millions cent vingt-neuf mille deux cent sept (8 129 207F) francs CFA TTC.**

## 4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit Camerounais.

## 5. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du FONDS ROUTIER, Exercice 2020.

## 6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'EBONE, secrétariat général dès publication du présent avis.

## 7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au à la Commune d'EBONE, secrétariat général dès publication du présent avis, sur présentation de l'original d'une quittance versement au trésor public d'une somme non remboursable de **25 000 (vingt-cinq mille francs) F CFA** payable à la recette municipale de la Commune d'Ebone.

## 8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Commune d'EBONE, Secrétariat Général et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT en procédure d'urgence**  
**N° 013/AONO/C/EBONE/CIPM/2020 DU 12/10/2020**  
**POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE**  
**COMMUNALE EBONE-MANGAMBA-BALONG-BONALEBE DANS LA COMMUNE D'EBONE DANS LE**  
**DEPARTEMENT DU MOUNGO.**  
**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## 9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de **six (06) mois**.

## 10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la liste figurant dans la pièce 12 du Dossier d'appel d'Offres, d'un montant **de 162 500 F (cent soixante-deux mille cinq cent) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au – delà de la date originale de validité des offres.

Les Offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables.

## 11. Recevabilité des Offres

L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps, dans la salle de conférence de la commune d'EBONE.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **06/11/2020 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés d'Ebene, dans la salle des Actes de l'Hotel de ville d'Ebene.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

## 12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps, dans la salle de conférence de la commune d'EBONE.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **06/11/2020 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés d'Ebene, dans la salle des Actes de l'Hotel de ville d'Ebene.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

## 13. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

### a. Critères éliminatoires

Dossier administratif incomplet ou non conforme;  
Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;  
Absence de la note méthodologique et du plan de travail pour accomplir la mission ;  
Ingénieur Chef de mission non inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil (ONIGC);  
Note technique inférieure à 65 points sur 100 ;  
Omission d'un prix quantifié dans le bordereau des prix ou dans le détail quantitatif et estimatif ;  
Omission du détail d'un prix quantifié dans le sous-détail, décomposition ou ventilation des prix.

### b. Critères essentiels :

Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après :

- a) Expérience du BET pour la mission : sur 30 points;
- b) Moyens techniques et matériels à mettre en place: sur 20 points;
- c) Qualification et compétence du personnel clé pour la mission : sur 50 points.

La note technique minimale requise pour l'ouverture des propositions financières est de 65 points.

### Méthode de sélection du consultant :

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui a soumis l'offre évaluée la mieux-disant. Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont : T = 0,6 et F = 0,4.

### Barème de notation

Les offres techniques seront notées en fonction des critères ci-après :

- Personnel Clé.....50 points ;
- Références de l'entreprise ..... 30 points ;
- Matériel à mobiliser.....20 points ;

Nombre total des critères : 100 critères

Seules les soumissions dont les propositions techniques auront obtenues une note supérieure ou égale à 65/100 seront admises à l'analyse financière.

## 14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'EBONE, BP.672 NKONGSAMBA, Tél. 699 82 04 81, 696 325 319

### Dénonciation

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro vert gratuit 1517.

DOUALA le 12 Octobre 2020

Le MAIRE

**MME SIDIKI ÉPSE MANON FÉLICITÉ**

# COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**DECISION N°021/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU DOSSIER DE CONSULTATION N° 007/DC/CUD/CIPM/2020 DU 16 SEPTEMBRE 2020 POUR L'ACHAT DE PETITS EQUIPEMENTS ET MATERIELS POUR TRAVAUX EN REGIE**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Douala, Autorité Contractante,

Vu la Constitution ;

Vu La Loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;

Vu La Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code Général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu L'Arrêté n° 000152/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur MBASSA NDINE Roger, Maire de la Ville de Douala, à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Communauté Urbaine de Douala, Département du Wouri, Région du Littoral ;

Vu l'Arrêté n° 0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu La Circulaire n° 00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2020 ;

Considérant le Dossier de consultation n° 007/DC/CUD/CIPM/2020 du 16 Septembre 2020 relatif l'achat de petits équipements et matériels pour travaux en régie ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 16 Septembre 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant le rapport d'analyse des offres administratives techniques et financières du 08 Octobre 2020 de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 15 Octobre 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant la proposition d'attribution N° 030/EMH/EML/CIPM/CUD/2020 du 12 Octobre 2020 ;

Considérant le Communiqué de la Publication des résultats de l'Appel d'Offres susvisé ;

## DECIDE:

**Article 1er :** **MANUEL & ALBERT SARL**, B.P. : 8975 Douala, Tél. : (237) 699 27 87 82 déclaré attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour les montant et délai ci-après : :

Lots	Soumissionnaires	Montant (FCFA TTC)	Délai (en mois)
1	<b>MANUEL &amp; ALBERT SARL</b>  <i>B.P. : 8975 Douala-Cameroun,</i>  <i>Tél. : (237) 699 27 87 82</i>	<b>Trente-un millions six cent soixante-huit mille cinq cent quarante-un</b>  <b>(31.668.541)</b>	<b>02</b>

**Article 2 :** La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-



*DOUALA le 15 Octobre 2020*

*Le MAIRE*

***MBASSA NDINE Roger***

## COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

**DECISION N° 013/DM/CUG/SG/SM/2020 DU 13/10/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE COMMANDE RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N° 005/DC/CUG/CIPM/BEC/2020 DU 25/09/2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINES STRUCTURES DU MARCHE RECONSTRUIT ET LE MARCHE BEAC DANS LA VILLE DE GAROUA, DEPARTEMENT DE LABENOUE, REGION DU NORD**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## LE MAIRE DE LA VILLE DE GRADUA AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la Constitution ;  
 Vu La loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;  
 Vu La loi n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;  
 Vu La loi n° 2019 /023 du 24 Décembre 2019 portant loi de finances de la Républiques du Cameroun pour L'exercice2020 ;  
 Vu La loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code Général des collectivités territoriales décentralisées ;  
 Vu Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) (et ses différents textes d'application) modifié et Complété Par le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;  
 Vu Le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés Publics ;  
 Vu Décret N° 2004/ 275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés Publics et ses différents textes d'application ;  
 Vu le Décret N° 2008/020 du 17 janvier 2008 Portant création de la Communauté Urbaine de Garoua;  
 Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
 Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés ;  
 Vu L Arrêté N° 03/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier Des Clauses Administrative Générales, applicable ;  
 Vu L arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses ;  
 Vu L'Arrête n° 000158/A/MINDDEVEL du 24 Mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et ses Adjoints ;  
 Vu Les normes techniques en vigueur au Cameroun ;  
 Vu Circulaire N° 001/CABIPRJ du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;  
 Vu Circulaire N° 00008349/C/ MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;  
 Vu Décision N°00000159/CAB/MINMAP du 15 mars2019 portant nomination des Président des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines ;  
 Vu Les textes régissant les corps de métiers des travaux objet du présent Marché  
 Vu Les textes généraux sur la protection de l'environnement et notamment la loi-cadre n°96/12 du 05Août 1996 relatives à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes subséquents ;  
 Vu D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché (Code des marchés, Recueil des Textes Te....).  
 Vu Les offres des soumissionnaires ;  
 Vu le procès-verbal de la séance du 22/09/22020 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Garoua ;  
 Vu La proposition d'attribution de la commission de passation des marchés auprès de la Communauté Urbaine de Garoua ;

### DECIDE:

**Article 1** : L'entreprise ci-après est retenue POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINES STRUCTURE DU MARCHE RECONSTRUIT ET LE MARCHE BEAC DANS LA VILLE DE GAROUA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC	Délai d'exécution
STE SONOGBS	16 757 000 F.CFA	19 982 723 F.CFA	45 JOURS

**Article 2** : L'entreprise ci-dessus désignée, est invitée à se présenter à la Communauté Urbaine de Garoua, au Service des Marchés pour l'établissement de son projet de contrat.

**Article 3** : La présente décision sera notifiée à l'attributaire par le Secrétaire Général de la Communauté Urbaine puis publiée et communiquée partout où besoin sera. /-



# SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 090/20/AONO/SDCC/CIPM DU 13 OCTOBRE 2020 POUR LE TRANSIT ET LOGISTIQUE DE LA FIBRE EXPORT DE LA SODECOTON AU TITRE DES CAMPAGNES 2020/2021, 2021/2022 ET 2022/2023 FINANCEMENT : BUDGET DE LA SODECOTON, EXERCICES 2021, 2022 ET 2023**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Le Directeur Général de la Société de Développement du Coton du Cameroun (SODECOTON), lance un Appel d'Offres National ouvert pour l'exécution des opérations de transit et de logistique de la fibre export de la SODECOTON

## 2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent les opérations suivantes :

- La réception des camions SODECOTON ou tiers affrétés par la SODECOTON au niveau de Ngaoundéré, Douala, Kribi ou tout autre site énuméré dans le cahier des clauses administratives particulières
- Le déchargement des balles de coton et leur empilage dans les magasins du transitaire conformément aux normes édictées ;
- Pour les balles reçues à Ngaoundéré, leurs transferts à Douala et Kribi par voie ferroviaire ou routière en cas de besoin et en fonction des contraintes opérationnelles appréciées par le Transitaire et la SODECOTON ;
- La gestion des stocks et la préparation des lots pour empotage ;
- Le pesage par pont bascule, des conteneurs empotés conformément à réglementation portuaire ou le pesage par lots de balles ;
- La transmission aux contrôleurs des tickets de pesage " pont bascule pour établissement des notes de poids pour la continuité de formalité de mise FOB ;
- L'empotage des balles dans les conteneurs conformément aux instructions de la SODECOTON après certifications par les contrôleurs agréés SODECOTON (le délai observé entre la date d'établissement du connaissement et la date la transmission des documents à la Délégation SODECOTON Douala ne pourra pas excéder huit (08) jours ouvrables ;
- L'accomplissement des formalités douanières et de toutes autres formalités requises dans le cadre de l'exportation de la fibre de coton
- Le transfert des conteneurs de sa base à rendu Tentiinal à conteneurs prêts pour rembarquement sur les ports d'embarquement du Cameroun ;
- La collecte des documents exigés par la SODECOTON dans le cadre de ses ventes et leur transmission à cette dernière ;
- La communication régulière des états de suivi dans les Standards Operating Procedure (SOP) ;
- La réception des vérificateurs de la SODECOTON, des assureurs et de tout autre contrôleur légal.

## 3. Coût Prévisionnel

Lots	Coût de la Tranche ferme	Coût de la 1e Tranche Conditionnelle	Coût de la 2e Tranche Conditionnelle	Coût Total
1	2 450 000 000	2 450 000 000	2 450 000 000	7 350 000 000,
2	1 470 000 000	1 470 000 000	1 470 000 000	4 410 000 000
3	980 000 000	980 000 000	980 000 000	2 940 000 000
<b>TOTAL</b>				

4 900 000 000



4 900 000 000



4 900 000 000



14 700 000 000





## 4. Allotissement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont réparties en trois (03) lots

NB : Ce tonnage est susceptible d'être modifié à proportion de +/- 10% sans que cela n'ait une incidence sur les termes du présent marché.

Les soumissionnaires doivent soumissionner sur tous les lots. Mais, un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un (1) lot.

L'attribution par lot se fera en trois (3) étapes selon la méthodologie suivante :

- de la détermination de l'offre la moins-disante :

L'offre la moins-disante sera déterminée sur la base du cumul des montants de l'ensemble des trois (03) lots.

- de l'attribution du marché :

L'attribution du marché sera faite aux trois (03) premiers soumissionnaires ayant présenté les offres moins-disantes à l'issue de l'évaluation et le classement des offres par la sous-commission d'analyse.

- de l'attribution des lots :

L'attribution des lots aux trois (03) premiers soumissionnaires jugés moins-disants se fera suivant l'ordre décroissant du classement de la sous-commission d'analyse reparti ainsi qu'il suit :

1) Premier moins-disant Lot 1 (50% du tonnage prévisionnel de la fibre de coton à exporter) ;

NB : Ce candidat doit obligatoirement disposer d'une logistique de stockage d'au moins 2 000 tonnes à Ngaoundéré.

2) Deuxième moins-disant Lot 2 (30% du tonnage prévisionnel de la fibre de coton à exporter) ;

3) Troisième moins-disant Lot 3 (20% du tonnage prévisionnel de la fibre de coton à exporter) ;

## 5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine du transport, du transit et la logistique de la fibre export de coton, ainsi qu'une bonne connaissance des zones de collecte visitées précédemment et justifiant des capacités techniques et financières requises pour la réalisation des prestations objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

Par le présent appel d'offres, les Entreprises sont invitées à fournir dans leurs offres les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après évaluation approfondie et objective de leurs dossiers.

## 6. Financement

Les prestations envisagées seront financées par le budget autonome de la SODECOTON, exercices 2021, 2022 et 2023.

## 7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dès publication du présent avis à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua B.P. 302 Tél. 222 27 10 80, E-mail: [sodecpton@sodecoton.cm](mailto:sodecpton@sodecoton.cm), fax : 222 27 20 68, à la Délégation de la SODECOTON à Yaoundé B.P. 304 Tél. 222 20 19 72 ou à la Délégation de la SODECOTON Douala B.P. 1699 Tél. 233 42 46 03.

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent avis à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua B.P. 302 Tél. 222 27 10 80, E-mail : sodecoton@sodecoton.cm, fax : 222 27 20 68, à la Délégation de la SODECOTON à Yaoundé B.P. 304 Tél. 222 20 19 72 ou à la Délégation de la SODECOTON Douala B.P. 1699 Tél. 233 42 46 03, contre présentation du reçu de versement d'une somme de 1 000 000 (un million de francs) Francs CFA non remboursable sur le compte "Compte Spécial CAS ARMP N° 975686600001-28 "ouvert auprès des 12 Agences BICEC suivantes Yaoundé Agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Lîmbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, et Bertoua,

## 9. Remises des offres

Les offres, paraphées et rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, seront déposées au Service des Marchés de la SODECOTON sis à la Direction Générale de la SODECOTON, Direction, des Affaires Générales, Division des Approvisionnement et des Marchés Publics à Garoua, B.P. 302 Tél. 222 27 10 80, E-mail sodecoton@sodecoton.cm, fax : 222 27 20-68, au plus tard le 03/11/2020 à 16 heures et devront porter la mention :

### **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 090/20/AONO/SDCC/CIPM DU 13 OCTOBRE 2020 POUR LE TRANSIT ET LA LOGISTIQUE DE LA FIBRE EXPORT DE LA SODECOTON AU TITRE DES CAMPAGNES 2020/2021, 2021/2022 ET 2022/2023**

**« À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## 10. Délai de Livraison

Les prestations objet du présent appel d'offres seront exécutées pendant trois (3) campagnes cotonnières comme suit :

- Tranche fermée : Campagne cotonnière 2020/2021 ;
- Tranche conditionnelle : Campagne cotonnière 2021/2022 ;
- Tranche Conditionnelle : Campagne cotonnière 2022/2023.

## 11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une Banque de premier ordre agréée par le ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant égal à :

- Lot 1: 100 000 000 FCFA
- Lot 2; 60 000 000 FCFA
- Lot 3: 40 000 000 FCFA

La caution devra être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du règlement particulier de l'appel d'offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03), mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature du présent avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé de Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet de l'offre.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, de Offres techniques et des propositions financières aura lieu le 03/11/2020 à 14 heures précises par la Commission Interne de passation des marchés de la SODECOTON dans la salle des réunions de la SODECOTON sise à la Direction Générale de la SODECOTON B.P 302 Gâroua.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

## 14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1ère étape: vérification de la conformité du dossier administratif de chaque Soumissionnaire ;
- 2ème étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes ;
- 3ème Etape ; Vérification des offres financières des Entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivantes :

### Critères Eliminatoires ;

#### Pièces Administratives

- a) dossier administratif incomplet ou non conforme après le délai légal de régularisation de 48 heures ;
- b) absence de la caution de soumission ;
- c) pièce falsifiée, fausse déclaration d'une pièce administrative ou documents scannés.

#### Offre Technique :

- a) dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Note inférieure à 80% à l'évaluation des critères essentiels ;
- d) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché public au cours des trois (03) dernières années ;
- e) Non-respect des références de l'entreprise (Cf. sous critères références du RPAO)
- f) Non-respect de deux (02) critères essentiels.

#### Offre financière :

- a) Offre financière incomplète ;
- b) non-conformité du modèle de soumission ;
- c) absence d'un prix unitaire quantifié ;
- d) prix irréalistes ou erronés ;
- e) capacité financière inférieure à 490 000 000 FCFA.

#### Critères Essentiels :

Le dossier technique sera évalué suivant le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères ci-dessous :

- Présentation générale de l'offre ;
- Capacité financière (bilan financier - Chiffre d'affaires des trois derniers exercices budgétaires) ;
- Compréhension de la mission et méthodologie d'exécution ;
- Compétences et capacités du personnel ;
- Moyens logistiques et techniques.

Les critères essentiels sont détaillés dans le Règlement particulier de l'appel d'offres.

Seule l'offre ayant obtenu un score supérieur ou égal à 80% à l'évaluation des critères essentiels sera qualifiée pour l'analyse financière.

## 15. Attribution

Les marchés seront attribués aux trois (3) premiers soumissionnaires remplissant les critères de qualification technique et financière requis et présentant les offres financières évaluées les moins-disantes étant entendu que seul le soumissionnaire

Les différents candidats doivent soumissionner ensemble des trois (3) lots mais aucun soumissionnaire ne pourra être attributaire de plus d'un (01)

Dès publication des résultats portant attribution du marché par le Maître d'Ouvrage, les soumissionnaires non retenus seront avisés du rejet de leurs offres et seront invités à retirer celles-ci dans un délai de quinze (15) jours.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour leur remise.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés de la SODECOTON sise à la Direction Générale de la SODECOTON, Direction des Affaires Générales, Division des Approvisionnement et des Marchés Publics à Garoua, B.P. 302 Tél. 222 27 10 80, E-mail [sodecot6n@sodecoton.cm](mailto:sodecot6n@sodecoton.cm), fax : 222 27 20 68.

*GAROUA le 13 Janvier 2020*

*Le DIRECTEUR*

**MOHAMADOU BAYERO**

# COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**COMMUNIQUE N°032/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 013/AONO/CUD/CIPM/2020 DU 16 SEPTEMBRE 2020 ACQUISITION DES FOURNITURES DE BUREAU A LA CUD.FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2020**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Ville de Douala (CUD), Autorité Contractante, communique :**

L'entreprise ci-après désignée est, par Décision N°022/D/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 du 15/10/2020, déclaré attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après :

Lot	Soumissionnaire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en jours)
Unique	<b>MANUEL &amp; ALBERT SARL</b>  <i>B.P. : 8975 Douala-Cameroun,</i>  <i>Tél. : (237) 699 27 87 82</i>	<b>49 999 368</b>	<b>23</b>

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine /Sous -Direction de Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, à la voirie Municipale sise au 620 de la Rue du Gouverneur CARRAS, de Bonanjo, dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Par ailleurs, tient lieu de « main – levée » de la caution de soumission pour les offres non-retenues.

*DOUALA le 15 Octobre 2020*

*Le MAIRE*

***MBASSA NDINE Roger***

## COMMUNE DE NGAMBE TIKAR

**COMMUNIQUE N°016/C/RC/D-MK/C-NG-T/SG/2020 DU 07 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N° 005/AONO/RC/DMK/C-NG-T/SG/CIPM/2020 DU 03 JUILLET 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE NGAMBE TIKAR – PK 10 (VERS BENG- BENG) DANS LA COMMUNE DE NGAMBE TIKAR, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune de Ngambé-Tikar (Autorité contractante),  
COMMUNIQUE :**  
**PAR DECISION N°010/D/RC/D-MK/C-NG-T/SG/2020 DU 07 Août 2020**  
Le résultat se présente comme suit :

LOT	Soumissionnaire	Montant HTVA	Montant TTC
Lot unique	ETS DD & FRERES	23 228 512	27 700 000

Le soumissionnaire ETS DD & FRERES BP : 5278 Yaoundé est retenu pour L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION NGAMBE TIKAR – PK 10 (Vers BENG- BENG) DANS LA COMMUNE DE NGAMBE TIKAR, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent **à la Mairie** la lettre-commande correspondante.

NGAMBE-TIKAR le 7 Aout 2020

Le MAIRE

**BELINGA IYAWA Mathieu**

# COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**COMMUNIQUE N° 031/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N° 007/DC/CUD/CIPM/2020 DU 16 SEPTEMBRE 2020 RELATIF A L'ACHAT DE PETITS EQUIPEMENTS ET MATERIELS POUR TRAVAUX EN REGIEFINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2020**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Ville de Douala, Autorité Contractante, communique :**

L'entreprise ci-après désignée est, par Décision N°021/D/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 du 15/10/2020, déclarée attributaire du marché relatif à l'Avis de Consultation susmentionné pour le montant et délai ci-après :

<b>Lots</b>	<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (FCFA TTC)</b>	<b>Délai (en Mois)</b>
<b>Unique</b>	<b>MANUEL &amp; ALBERT SARL</b>  <i>B.P. : 8975 Douala-Cameroun,  Tél. : (237) 699 27 87 82</i>	<b>31 668 541</b>	<b>02</b>

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine de la Communauté Urbaine de Douala, à la voirie Municipale sise au 620, Rue du Gouverneur CARRAS de Bonanjo, au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble NSIA dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Par ailleurs, le présent communiqué tient lieu de « Main Levée » des cautions de soumission pour les offres non-retenues.

*DOUALA le 15 Octobre 2020*

*Le MAIRE*

**MBASSA NDINE Roger**

# COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**COMMUNIQUE N°032/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 013/AONO/CUD/CIPM/2020 DU 16 SEPTEMBRE 2020 ACQUISITION DES FOURNITURES DE BUREAU A LA CUD.FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2020**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Ville de Douala (CUD), Autorité Contractante, communique :**

L'entreprise ci-après désignée est, par Décision N°022/D/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 du 15/10/2020, déclaré attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après :

Lot	Soumissionnaire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en jours)
Unique	<b>MANUEL &amp; ALBERT SARL</b>  B.P. : 8975 Douala-Cameroun,  Tél. : (237) 699 27 87 82	49 999 368	23

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine /Sous -Direction de Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, à la voirie Municipale sise au 620 de la Rue du Gouverneur CARRAS, de Bonanjo, dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Par ailleurs, tient lieu de « main – levée » de la caution de soumission pour les offres non-retenues.

DOUALA le 15 Octobre 2020

Le MAIRE

**MBASSA NDINE Roger**

# COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**COMMUNIQUE N° 031/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N° 007/DC/CUD/CIPM/2020 DU 16 SEPTEMBRE 2020 RELATIF A L'ACHAT DE PETITS EQUIPEMENTS ET MATERIELS POUR TRAVAUX EN REGIEFINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2020**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Ville de Douala, Autorité Contractante, communique :**

L'entreprise ci-après désignée est, par Décision N°021/D/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 du 15/10/2020, déclarée attributaire du marché relatif à l'Avis de Consultation susmentionné pour le montant et délai ci-après :

<b>Lots</b>	<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (FCFA TTC)</b>	<b>Délai (en Mois)</b>
<b>Unique</b>	<b>MANUEL &amp; ALBERT SARL</b>  <i>B.P. : 8975 Douala-Cameroun,  Tél. : (237) 699 27 87 82</i>	<b>31 668 541</b>	<b>02</b>

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine de la Communauté Urbaine de Douala, à la voirie Municipale sise au 620, Rue du Gouverneur CARRAS de Bonanjo, au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble NSIA dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Par ailleurs, le présent communiqué tient lieu de « Main Levée » des cautions de soumission pour les offres non-retenues.

*DOUALA le 15 Octobre 2020*

*Le MAIRE*

**MBASSA NDINE Roger**

## COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**DECISION N°022/D/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 013/AONO/CUD/CIPM/2020 DU 16 SEPTEMBRE 2020 ACQUISITION DES FOURNITURES DE BUREAU A LA CUD.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Ville de Douala, Autorité Contractante,**

Vu la Constitution ;

Vu La Loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;

Vu La Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code Général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu L'Arrêté n° 000152/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur MBASSA NDINE Roger, Maire de la Ville de Douala, à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Communauté Urbaine de Douala, Département du Wouri, Région du Littoral ;

Vu l'Arrêté n° 0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu La Circulaire n° 00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2020 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert n° 013/AONO/CUD/CIPM/2020 du 16 Septembre 2020 pour l'acquisition des fournitures de bureau a la CUD ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 16 Septembre 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant le rapport d'analyse des offres administratives techniques et financières du 14 Octobre 2020 de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 15 Octobre 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant la proposition d'attribution N° 033/EMH/EML/CIPM/CUD/2020 du 15 Octobre 2020 ;

Considérant le Communiqué de la Publication des résultats de l'Appel d'Offres susvisé ;

**DECIDE:**

**Article 1er :** L'entreprise **MANUEL & ALBERT SARL** est déclarée attributaire du marché suivant :

Lot	Adjudicataire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en jours)
Unique	<b>MANUEL &amp; ALBERT SARL</b>  B.P. : 8975 Douala-Cameroun,  Tél. : (237) 699 27 87 82	Quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-huit <b>(49.999.368)</b>	23

**Article 2 :** La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-



## COMMUNE DE NGAMBE TIKAR

**DECISION N°010/D/RC/D-MK/C-NT/SG/2020 DU 07 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N° 005/AONO/RC/DMK/C-NG-T/SG/CIPM/2020 DU 03 JUILLET 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE NGAMBE-TIKAR – PK 10 (VERS BENG- BENG) DANS LA COMMUNE DE NGAMBE TIKAR, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune de Ngambé-Tikar**

**(Autorité contractante),**

- Vu** La Constitution ;
- Vu** La loi cadre n°96/12 du 05 Août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- Vu** La loi n° 2000/09 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
- Vu** La loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** La loi N° 2004/017 du 22 Juillet 2014 portant orientation de la Décentralisation ;
- Vu** La loi N° 2004/018 du 22 Mai 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- Vu** La loi N° 2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La loi N°2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- Vu** La loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code General des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret N° 2017/094 du 13 Mars 2017 portant nomination des Préfets ;
- Vu** Le Décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** Le Décret N° 2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

- Vu** Le Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
- Vu** Le Décret N° 2012/0882/PM du 27 Mars 2012 fixant les modalités de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'environnement ;
- Vu** L'arrêté n°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;
- La circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres entités publiques, pour l'exercice 2020 ;
- Vu**
- Vu** Les normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;
- Vu** **L'APPEL D'OFFRES N° 005/AONO/RC/DMK/C-NG-T/SG/CIPM/2020 DU 03 JUILLET 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE NGAMBE TIKAR – PK 10 (VERS BENG- BENG) DANS LA COMMUNE DE NGAMBE TIKAR, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE**
- Vu** Le procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés Publics de la Commune de Ngambé-Tikar N° 010/PV/CIPM/NG-T/2020 du 21 AOUT 2020

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**–Le soumissionnaire **ETS DD & FRERES BP : 5278 Yaoundé** est retenu pour **L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE NGAMBE TIKAR – PK 10 (Vers BENG- BENG) DANS LA COMMUNE DE NGAMBE TIKAR, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE** pour les montants Toutes Taxes Comprises de :

LOT	Soumissionnaire	Montant HTVA	Montant TTC	Délai
Lot unique	ETS DD & FRERES	23 228 512	27 700 000	90 jours

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard **le 07 Aout 2020** à **la Mairie de Ngambé-Tikar**, pour l'établissement de la lettre-commande correspondante.

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

## COMMUNE DE MBANG

**DECISION N°036/D/C-MBG/SG/CIPM-2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FORAGES A PMH DANS CERTAINES LOCALITE DE LA COMMUNE DE MBANG. OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CIMP/C-MBB/SG/2020 DU 18 MAI 2020 POUR L'EXECUTIDN TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FORAGES A PMH DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MBANG LDTI, LOT 2 ET LOT 3 COMMUNE DE MBANG, DEPARTEMENT DE LA KADEY. REGION DE L'EST.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANG, MAITRE D'OUVRAGE

(Autorité Contractante)

VU la Constitution ;

VU la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées

VU la loi des finances n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi des finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

VU le décret n°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, Syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret n°90/1454 du 09 novembre 1990 ;

VU le décret n° 82/455 du 20 Septembre 1982 portant création de la Commune Rurale de Mbang ;

VU le décret n°2019/536 du 07 octobre 2019 nommant Madame NGAZANG Rachel, aux Fonctions de Préfet du Département de la Kadey ;

VU le décret n°82/455 du 20 Septembre 1982 portant création de la Commune Rurale de Mbang ;

VU le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

VU l'Arrêté n° 00000249/A/MINDLEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'Issue du scrutin,

municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Mbang.

Vu le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de

Tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes et Etablissements Communaux, ensemble de ses textes modificatifs

subséquents ;

VU l'Arrêté n°000204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés

auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

VU la Décision n°00157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement

VU le dossier l'avis d'appel d'offre national ouvert n°006/AONO/CIMP/C-MBG/SG/2020 du 18 mai 2020 pour l'exécution des travaux d'achèvement de la construction de la clôture et du revêtement du sol du Centre de Santé Intégré de Mbang, Département de la Kadey, Région de l'Est ;

VU la Lettre N°003/L/CIPM /C-MBG/SG-2020 du 30/06/2020 portant proposition d'attribution ;

VU les Prévisions budgétaires de l'exercice 2020 de la Commune de Mbang ;

Considérant les nécessités d'une passation harmonieuse des Marchés publics;

### DECIDE

**Article 1er** : L'exécution des travaux de Construction des forages à PMH dans certaines localités de la Commune de Mbang objet de l'Avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°004/AONO/CIPM/SG-2020 du 18/05/2020 en procédure d'urgence pour r exécution des travaux de construction des Forages dans certaine localité de la commune de Mbang LOT 1, LOT 2 et LOT 3,

Commune de Mbang, Département de la Kadey, Région de l'Est, est attribué aux ETS GOSHENLAND.COM.NETWORK.

**Article 2** : L'entreprise attributaire est priée de passer au Secrétariat Général de la Mairie de Mbang pour la suite de la procédure.

**Article 3** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.



## COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

**DECISION N° 012/DM/CUG/SG/SM/2020 DU 03/10/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008BIS/AONO/CUG/CLPM/AI/2020 DU 07/09/2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT A LA GARE MARCHANDISE DE LAINDE, ARRONDISSEMENT DE GAROUA 11, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## LE MAIRE DE LA VILLE DE GRADUA AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la Constitution ;  
 Vu La loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;  
 Vu La loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;  
 Vu La loi n° 2019 /023 du 24 Décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;  
 Vu La loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code Général des collectivités territoriales décentralisées ;  
 Vu Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) (et ses différents textes d'application) modifié et Complété Par le décret H° 2012/076 du 08 mars 2012 ;  
 Vu Le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés Publics ;  
 Vu Décret N° 2004/-2f5-du 24-septembre 2004 portant code des marchés Publics et ses-différents-textes-cFapplication ;  
 Vu le Décret N° 2008/020 du 17 janvier 2008 Portant création de la Communauté Urbaine de Garoua ;  
 Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu Le Décret 0°12012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
 Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés  
 Vu L'Arrêté N° 03/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier Des Clauses Administrative Générales applicable ;  
 Vu L'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses ;  
 Vu L'Arrêté n° 000158/A/MINDDEVEL du 24 Mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et ses Adjoints ;  
 Vu Les normes techniques en vigueur au Cameroun ;  
 Vu Circulaire N°001/CAB IPRJ du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;  
 Vu Circulaire N°00008349/C/ MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances au SUIVI et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020  
 Vu Décision N° 00000159/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Président des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines ;  
 Vu Les textes régissant les corps de métiers des travaux objet du présent Marché ;  
 Vu Les textes généraux sur la protection de l'environnement et notamment la loi-cadre n° 96/12 du 05 Août 1996 relatives à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes subséquents ;  
 Vu D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché (Code des marchés, Recueil des Textes Te....),  
 Vu Les offres des soumissionnaires ;  
 Vu le procès-verbal de la séance-du 22/09/2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Garoua ;  
 Vu La proposition d'attribution de la commission de passation des marchés auprès de la Communauté Urbaine de Garoua ;

### **DECIDE :**

**Article 1 :** L'entreprise ci-après est retenue Pour L'exécution Des Travaux D'aménagement De L'aire De Stationnement A La Gare Marchandise De La mdé, Arrondissement De Garoua II, Département De La Benoué, Région Du Nord.

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC	Délai d'exécution
ETS YADJOULE	29 880 000 F.CFA	35 631 900 F.CFA	60 JOURS

**Article 2 :** L'entreprise ci-dessus désignée, est invitée à se présenter à la Communauté Urbaine de Garoua. au Service des Marchés pour l'établissement de son projet de contrat.

**Article 3 :** La présente décision sera notifiée à l'attributaire par le Secrétaire Général de la Communauté Urbaine puis publiée et communiquée partout où besoin sera. /-



## COMMUNE DE MBANG

**DECISION N°61/D/C-MBG/SG/CIMP-2020 PORTANT ATTRIBUTION OU MARCHÉ POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE CLOTURE ET OU REVETEMENT DU SOL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MBANG. OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°006/A0N0/CIMP/C-MBG/SG/202D DU 18 MAI 2020 POUR L'EXECUTION TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA CLOTURE ET DU REVETEMENT DU SOL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MBANG, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANG, MAITRE D'OUVRAGE

(Autorité Contractante)

VU la Constitution ;

VU la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées

VU la loi des finances n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

VU le décret n°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, Syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret n°90/1454 du 09 novembre 1990 ;

VU le décret n° 82/455 du 20 Septembre 1982 portant création de la Commune Rurale de Mbang ;

VU le décret n°2019/536 du 07 octobre 2019 nommant Madame NGAZANG Rachel, aux Fonctions de Préfet du Département de la Kadey ;

VU le décret n°82/455 du 20 Septembre 1982 portant création de la Commune Rurale de Mbang ;

VU le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

VU l'Arrêté n° 0000249/A/MINDLEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'Issue du scrutin,

municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Mbang.

Vu le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de

Tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes et Etablissements Communaux, ensemble de ses textes modificatifs

subséquents ;

VU l'Arrêté n°000204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés

auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

VU la Décision n°00157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement

VU le dossier l'avis d'appel d'offre national ouvert n°006/AONO/CIMP/C-MBG/SG/2020 du 18 mai 2020 pour l'exécution des travaux d'achèvement de la construction de la clôture et du revêtement du sol du Centre de Santé Intégré de Mbang, Département de la Kadey, Région de l'Est ;

VU la Lettre N°003/L/CIPM /C-MBG/SG-2020 du 30/06/2020 portant proposition d'attribution ;

VU les Prévisions budgétaires de l'exercice 2020 de la Commune de Mbang ;

Considérant les nécessités d'une passation harmonieuse des Marchés publics;

### DECIDE

**Article 1er** : L'exécution des travaux d'achèvement de la construction de la clôture et du revêtement du sol du Centre de Santé Intégré de Mbang, objet de la de l'avis d'appel d'offre national ouvert n°006/AONO/CIMP/C-MBG/SG/2020 du 18 Mai 2020 pour l'exécution des travaux d'achèvement de la construction de la clôture et du revêtement du sol du Centre de Santé Intégré de Mbang, Département de la Kadey, Région de l'Est, est attribué aux ETS RHEMA ET CO.

**Article 2** : L'entreprise attributaire est priée de passer au Secrétariat Général de la Mairie de Mbang pour la suite de la procédure.

**Article 3** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

*MBANG le 30 Juin 2020*

*Le MAIRE*

**MPOUOL Achille**

## COMMUNE DE MBANG

**DECISION N°60-MBG/SG/CIMP-2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA GARE ROUTIÈRE DE MBANG, OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CIMP/C-MBG/SG/2020 DU 18 MAI 2020 POUR L'EXECUTION TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA GARE ROUTIÈRE DE MBANG, COMMUNE DE MBANG, DÉPARTEMENT DE U KADEY, RÉGION DE L'EST.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### **LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANG, MAÎTRE D'OUVRAGE**

(Autorité Contractante)

VU la Constitution ;

VU la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées

VU la loi des finances n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

VU le décret n°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, Syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret n°90/1454 du 09 novembre 1990 ;

VU le décret n° 82/455 du 20 Septembre 1982 portant création de la Commune Rurale de Mbang ;

VU le décret n°2019/536 du 07 octobre 2019 nommant Madame NGAZANG Rachel, aux Fonctions de Préfet du Département de la Kadey ;

VU le décret n°82/455 du 20 Septembre 1982 portant création de la Commune Rurale de Mbang ;

VU le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

VU l'Arrêté n° 00000249/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin, municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Mbang.

Vu le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de

Tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes et Etablissements Communaux, ensemble de ses textes modificatifs

subséquents ;

VU l'Arrêté n°000204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés

auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

VU la Décision n°00157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement

VU le dossier l'avis d'appel d'offre national ouvert n°006/AONO/CIMP/C-MBG/SG/2020 du 18 mai 2020 pour l'exécution des travaux d'achèvement de la construction de la clôture et du revêtement du sol du Centre de Santé Intégré de Mbang, Département de la Kadey, Région de l'Est ;

VU la Lettre N°003/L/CIPM /C-MBG/SG-2020 du 30/06/2020 portant proposition d'attribution ;

VU les Prévisions budgétaires de l'exercice 2020 de la Commune de Mbang ;

Considérant les nécessités d'une passation harmonieuse des Marchés publics;

### **DECIDE :**

**Article 1er** : L'exécution des travaux de construction de la gare routière de Mbang, objet de la de l'avis d'appel d'offre national ouvert n°005/AONO/CIMP/C-MBG/SG/2020 du 18 Mai 2020 pour l'exécution des travaux DE CONSTRUCTION DE LA GARE ROUTIÈRE DE MBANG. Département de la Kadey, Région de l'Est, est attribué à la SOCIETE AFRIBAT BTP SARL.

**Article 2** ; L'entreprise attributaire est priée de passer au Secrétariat Général de la Mairie de Mbang pour la suite de la procédure.

**Article 3** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

*MBANG le 30 Juin 2020*

*Le MAIRE*

**MPOUOL Achille**

## COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

**DECISION N° 014/DM/CUG/SG/SM/2020 DU 13/10/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE COMMANDE RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N° 004/DC/CUG/CIPM/BEC/2020 DU 26/09/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DELA CLOTURE CONTROLEUR FINANCIER SPECIALISE AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA (EN PROCÉDURE D'URGENCE)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## LE MAIRE DE LA VILLE DE GRADUA AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la Constitution ;  
 Vu La loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;  
 Vu La loi n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;  
 Vu La loi N° 2019-/023 du 24 Décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;  
 Vu La loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code Général des collectivités territoriales décentralisées ;  
 Vu Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) (et ses différents textes d'application) modifié et Complété Par le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;  
 Vu Le Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés Publics ;  
 Vu Décret N° 2004/ 275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés Publics et ses différents textes d'application ;  
 Vu le Décret N° 2008/020 du 17 janvier 2008 Portant création de la Communauté Urbaine de Garoua ;  
 Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
 Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés  
 Vu L'Arrêté N° 03/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier Des Clauses Administrative Générales applicable ;  
 Vu L'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses ;  
 Vu L'Arrêté n° 000158/A/MINDDEVEL du 24 Mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et ses Adjoints ;  
 Vu Les normes techniques en vigueur au Cameroun ;  
 Vu fcirculaire N°001/CAB IPRI du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;  
 Vu La Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;  
 Vu La Décision N° 00000159/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Président des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines ;  
 Vu Les textes régissant les corps de métiers des travaux objet du présent Marché ;  
 Vu Les textes généraux sur la protection de l'environnement et notamment la loi-cadre n°96/12 du OSAoût 1996 relatives à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes subséquents ;  
 Vu D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché (Code des marchés, Recueil des Textes Te...),  
 Vu Les offres des soumissionnaires ;  
 Vu le procès-verbal de la séance du 22/09/2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Garoua ;  
 Vu La proposition d'attribution de ta commission de passation des marchés auprès de la Communauté Urbaine de Garoua ;

### DECIDE:

**Article 1** : L'entreprise ci-après est retenue POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE CONTROLEUR FINANCIER SPECIALISE AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC	Délai d'exécution
STE SONOGBS	20 537 500 F.CFA	24 490 969 F.CFA	45 JOURS

**Article 2** : L'entreprise ci-dessus désignée, est invitée à se présenter à la Communauté Urbaine de Garoua, au Service des Marchés pour l'établissement de son projet de contrat.

**Article 3** : La présente décision sera notifiée à l'attributaire par le Secrétaire Général de la Communauté Urbaine puis publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

GAROUA le 13 Octobre 2020

Le MAIRE

**OUSMAILA MOHAMADOU**

## COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

**DECISION N° 015/DM/CUG/SG/SM/2020 DU 13/10/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE COMMANDE RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N° 003/DC/CUG/CIPM/BEC/2020 DU 25/09/2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE DUSECRETAIRE GENERAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## LE MAIRE DE LA VILLE DE GRADUA AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la Constitution ;  
 Vu La loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;  
 Vu La loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;  
 Vu La loi n° 2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;  
 Vu La loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code Général des collectivités territoriales décentralisées ;  
 Vu Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) (et ses différents textes d'application) modifié et Complété Par le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;  
 Vu Le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés Publics ;  
 Vu Décret N° 2004/ 275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés Publics et ses différents textes d'application ;  
 Vu le Décret N° 2008/020 du 17 janvier 2008 Portant création de la Communauté Urbaine de Garoua;  
 Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
 Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés;  
 Vu L'Arrêté N° 03/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier Des Clauses Administrative Générales, applicable ;  
 Vu L'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses ;  
 L'Arrêté n° 000158/A/MINDDEVEL du 24 Mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et ses Adjoints ;  
 Vu Les normes techniques en vigueur au Cameroun ;  
 Vu Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;  
 Vu Circulaire N° 00006349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;  
 Vu Décision N° 00000159/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Président des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines ;  
 Vu Les textes régissant les corps de métiers des travaux objet du présent Marché ;  
 Vu Les textes généraux sur la protection de l'environnement et notamment la loi-cadre n° 96/12 du 08 août 1996 relatives à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes subséquents ;  
 Vu D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché (Code des marchés, Recueil des Textes Te...);  
 Vu Les offres des soumissionnaires ;  
 Vu le procès-verbal de la séance du 22/09/2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Garoua ;  
 Vu La proposition d'attribution de la commission de passation des marchés auprès de la Communauté Urbaine de Garoua ;

### DECIDE :

**Article 1** : L'entreprise ci-après est retenue POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE DU SECRETAIRE GENERALE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

ENTREPRISE	SE MONTANT HT	MONTANT TTC	Délai d'exécution
ETS ELEGANCE STAR	20 939 000 F.CFA	24 969 758 F.CFA	60 JOURS

**Article 2** : L'entreprise ci-dessus désignée, est invitée à se présenter à la Communauté Urbaine de Garoua, au Service des Marchés pour l'établissement de son projet de contrat.

**Article 3** ; La présente décision sera notifiée à l'attributaire par le Secrétaire Général de la Communauté Urbaine puis publiée et communiquée partout où besoin sera. /-



## COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

**DECISION N° 016/DM/CUG/SG/SM/2020 DU 13/10/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE COMMANDE  
RELATIF A LA DE DEMANDE DE COTATION N°002/DC/CUG/CIPM/AG/2020 DU 20/09/2020 POUR  
L'ACQUISITION D'UN COMPACTEUR MANUEL.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## LE MAIRE DE LA VILLE DE GRADUA AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la Constitution ;  
 Vu La loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;  
 Vu La loi n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;  
 Vu La loi n° 2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;  
 Vu La loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code Général des collectivités territoriales décentralisées ;  
 Vu Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) (et ses différents textes d'application) modifié et Complété Par le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;  
 Vu Le Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés Publics ;  
 Vu Décret N° 2004/ 275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés Publics et ses différents textes d'application ;  
 Vu le Décret N° 2008/020 du 17 janvier 2008 Portant création de la Communauté Urbaine de Garoua;  
 Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
 Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés  
 Vu L'Arrêté N° 03/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier Des Clauses Administrative Générales applicable ;  
 Vu L'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses :  
 L'Arrêté n° 000158/A/MINDDEVEL du 24 Mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et ses Adjoints ;  
 Vu Les normes techniques en vigueur au Cameroun ;  
 Vu Circulaire N°001/CAB IPRj du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;  
 Vu Circulaire N° 00006349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances  
 au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;  
 Vu Décision N° 00000159/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Président des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines ;  
 Vu Les textes régissant les corps de métiers des travaux objet du présent Marché ;  
 Vu Les textes généraux sur la protection de l'environnement et notamment la loi-cadre n° 96/12 du 08 août 1996 relatives à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes subséquents ;  
 Vu D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché (Code des marchés, Recueil des Textes Te....).  
 Vu Les offres des soumissionnaires ;  
 Vu le procès-verbal de la séance du 22/09/2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Garoua ;  
 Vu La proposition d'attribution de la commission de passation des marchés auprès de la Communauté Urbaine de Garoua ;

### DECIDE :

**Article 1** : L'entreprise ci-après est retenue POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE DU SECRETAIRE GENERALE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

ENTREPRISE	SE MONTANT HT	MONTANT TTC	Délai d'exécution
ETS OPTIMA	22 641 509 F.CFA	27 000 000 F.CFA	60 JOURS

**Article 2** : L'entreprise ci-dessus désignée, est invitée à se présenter à la Communauté Urbaine de Garoua, au Service des Marchés pour l'établissement de son projet de contrat.

**Article 3** ; La présente décision sera notifiée à l'attributaire par le Secrétaire Général de la Communauté Urbaine puis publiée et communiquée partout où besoin sera. /-



# COMMUNE DE BANGANTÉ

## COMMUNIQUE

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Bangangté, Autorité Contractante Communique:  
 L'Entreprise ci-dessous désignée a été retenue pour les travaux objet du dossier d'appel d'offre  
 suivant ;

DAO	Désignation	Adjudicataire	Montant HT	Montant TTC	Délai	Observations
N°						Ets BETTER
11/AONO/PR/ MINMAP/SG/ DRO/DDNDE/	Equipement de l'hôtel de ville de Bangangté	ETS BETTER				Building ; Unique soumissionnaire
CIPM-BGTE/ C-BGTE/ 2020du 28 août 2020		Building Tel: 683 20 55 04	50 314 465	60 000 000	Trois  (03)mois	et techniquement qualifié avec une note technique de 86.96%

Le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution de soumission.

*BANGANGTE le 28 Septembre 2020*

*Le MAIRE*

**KOUAMOUO JONAS**

## COMMUNE DE BAHAM

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N°001/AC/F/F38/CDPM-TBEC/2020 DU 18 SEPTEMBRE 2020 SUIVANT L'AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N°004204/L/PR/M1NMAP/SG/DGMI/DMBEC/CEA3/MF DU 04 SEPTEMBRE 2020, EN PROCEDURE 109(C) LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DES ANTE INTEGRE DE BAPA, ARRONDISSEMENT DE BANGOU, DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX, REGION DE L'OUEST.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Préfet du département des Hauts Plateaux, Autorité Contractante**

**Communique :**

Par décision n° 251/D/F/F38/SAEF/CDPM/2020 du 07 octobre 2020 le Marché objet de l'Avis de Consultation N°001/AC/F/F38/CDPM-TBEC/2020 DU 18 SEPTEMBRE 2020 , est attribué aux **Ets ECAM Ingénierie BP: 171 Mbouda, tel: 699 61 49 11**, pour offres conformes aux prescriptions du dossier de Consultation des Entreprises./-

*BAHAM le 12 Octobre 2020*

*Le PRÉFET*

**YAMPEN Ousmanou**

# COMMUNE DE BANGANTÉ

## DECISION

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)
**DECIDE:**
**Article 1:** les travaux ci-dessous cités sont attribués à l'entreprise ci-après:

DAO	Désignation	Adjudicataire	Montant HT	Montant TTC	Délai	Observations
N° 11/AONO/PR/ MINMAP/SG/ DRO/DDNDE/ CIPM-BGTE/ C-BGTE/ 2020du 28 août 2020	Equipement de l'hôtel de ville de Bangangté	ETS BETTER  Building Tel: 683 20 55 04	50 314 465	60 000 000	Trois  (03)mois	Ets BETTER  Building ;  Unique soumissionnaire et techniquement qualifié avec une note technique de 86.96%

**Article 2 :** la présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

*BANGANGTE le 28 Septembre 2020*

Le MAIRE

**KOUAMOUO JONAS**

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

#### Personne Morale

Société : .....

Secteur d'activité : .....

Représentant

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

ou

Prénom : .....

Point Focal

Fonction : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

#### Personne Physique

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

#### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse (\*\*): ..... B.P. : .....

Tél. (\*) : ..... Fax : .....

E-mail (\*) : .....

Site web : .....

#### Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

#### Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16  
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510  
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691  
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026  
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse [billing@armp.cm](mailto:billing@armp.cm), d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse [support@armp.cm](mailto:support@armp.cm)

(\*) séparez les données multiples par les virgules.

(\*\*) quartier, rue, etc....

# LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



## Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

## Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

## Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

## Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 [www.armac.com](http://www.armac.com)



**e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...**  
**La meilleure information sur les Marchés Publics !**

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun  
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09  
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26  
✉ infos@armac.com 🌐 www.armac.com

☎ 222 20 49 17  
🌐 Internet : pridesoft.armac.com  
✉ Email : pridesoft@armac.com